

Image not found or type unknown



Contrainte d'obligation alimentaire pour un conjoint sous contrat

Par **SOLIVERES Denis**, le **28/12/2016** à **10:22**

Un conjoint marié sous contrat de mariage est-il soumis pour la mère de son conjoint à l'obligation alimentaire ?
Merci de votre réponse

Par **youris**, le **28/12/2016** à **11:46**

bonjour,
l'obligation alimentaire des gendres et belles-filles envers leur beau-père et belle-mère prévue par l'article 206 du code civil s'applique quelque soit le régime matrimonial des gendres et belles-filles.
salutations